

A young boy with light brown hair, wearing a dark blue and grey hoodie, is kneeling on a sandy beach. He is surrounded by several yellow starfish. The background shows the ocean and a blue sky with light clouds. The text 'Un an d'Europe' is written in a blue, cursive font across the middle of the image.

Un an d'Europe

2004

L'année 2004 représente sans doute un tournant dans l'évolution de l'Union européenne. Point de départ effectif d'une entité politique substantiellement élargie, d'un Parlement renouvelé et d'une nouvelle Commission, elle porte aussi en germe l'ancrage de la construction européenne dans une Constitution. Elle marque également les premiers jalons d'un cadre stratégique et financier conçu pour donner à l'Union, avec une efficacité accrue, les moyens de ses ambitions.

Sous cet éclairage, le présent document d'information se concentre sur une sélection des principaux faits qui ont marqué l'actualité de l'Union européenne en 2004.

Pour une information plus complète et plus détaillée, le lecteur pourra se reporter au Rapport général sur l'activité de l'Union européenne – 2004, que, comme chaque année, la Commission a publié en application des traités communautaires.



Sommaire

Questions institutionnelles et avenir de l'Union	<u>3</u>
Élargissement	<u>4</u>
Politique économique et monétaire	<u>5</u>
Emploi et politique sociale	<u>6</u>
Marché intérieur	<u>7</u>
Concurrence	<u>9</u>
Entreprise	<u>10</u>
Recherche et technologie	<u>11</u>
Société de l'information	<u>13</u>
Cohésion économique et sociale	<u>14</u>
Agriculture et développement rural	<u>15</u>
Pêche	<u>16</u>
Espace de liberté, de sécurité et de justice	<u>17</u>
Éducation et culture	<u>18</u>
Environnement	<u>20</u>
Énergie et transports	<u>21</u>
Santé et protection des consommateurs	<u>23</u>
Relations extérieures générales	<u>25</u>
Politique commerciale commune et union douanière	<u>27</u>
Coopération au développement et aide humanitaire	<u>29</u>
Relations avec des pays tiers ou des ensembles régionaux	<u>31</u>
Financement des activités communautaires, gestion des ressources, protection des intérêts financiers des Communautés	<u>32</u>
Droit communautaire	<u>34</u>
Institutions et organes	<u>35</u>
Transparence, relations avec le public, information et communication	<u>37</u>



Questions institutionnelles et avenir de l'Union

En juin 2004, les dirigeants des vingt-cinq membres de l'Union européenne ont approuvé une Constitution pour l'Europe en vue de rendre cette dernière plus efficace et plus démocratique. La Constitution devrait prendre effet en 2006, après avoir été ratifiée par tous les États membres. Même si elle modifie une série de procédures, elle ne touche pas à l'équilibre entre les institutions qui ont fait fonctionner l'Union au cours des cinquante dernières années.



Une Constitution
pour l'Europe

Le traité établissant une Constitution pour l'Europe a pour objectif de rendre l'Union européenne élargie plus démocratique, transparente et efficace.

La Constitution se présente en quatre parties:

- la première partie contient les dispositions qui définissent l'Union, ses objectifs, ses compétences, ses procédures décisionnelles et ses institutions;
- la charte des droits fondamentaux adoptée en 2000 a été incorporée dans la Constitution dont elle forme la deuxième partie;
- la troisième partie porte sur les politiques et les actions de l'Union et reprend un nombre important des dispositions des traités actuels;
- la quatrième partie contient les clauses finales, dont les procédures d'adoption et de révision de la Constitution.

Signé à Rome le 29 octobre, le traité établissant la Constitution entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2006 si tous les États membres l'ont ratifié à cette date. La ratification se déroule dans chaque État membre selon ses propres règles constitutionnelles (voie parlementaire et/ou référendaire).

Liens utiles:

[Une Constitution pour l'Europe](http://europa.eu.int/constitution/index_fr.htm)
(http://europa.eu.int/constitution/index_fr.htm)



Elargissement



L'entrée de huit pays d'Europe centrale et orientale ainsi que de Chypre et de Malte dans l'Union européenne, le 1er mai 2004, est un événement historique qui a mis fin à des siècles de division. Une Europe unie, c'est un continent plus fort, démocratique et plus stable, avec un marché unique fournissant des avantages économiques à chacun de ses 450 millions de citoyens.

Le 1er mai, l'Europe des Vingt-cinq est devenue une réalité. L'adhésion des dix nouveaux États membres à l'Union européenne à cette date marque l'élargissement le plus grand dans l'histoire de l'Union. Les négociations d'adhésion avec la Bulgarie et la Roumanie se sont achevées à la fin de l'année, avec l'objectif de permettre à ces pays de rejoindre effectivement l'Union en 2007.

Le 20 avril, la Commission a recommandé l'ouverture de négociations d'adhésion avec la Croatie, qui avait présenté une demande à cet effet le 21 février 2003. Sur la base de cette recommandation, formulée à la lumière des critères politiques et économiques fixés par le Conseil européen de Copenhague de 1993, le Conseil européen de juin a décidé de convoquer une Conférence intergouvernementale Union européenne-Croatie au début de 2005, afin d'entamer les négociations d'adhésion.



Le 6 octobre, la Commission a recommandé l'ouverture de négociations d'adhésion avec la Turquie, sous réserve de l'adoption, par ce pays, de législations essentielles en préparation. Cette recommandation se fonde sur un rapport évaluant la situation au regard des droits de l'homme, de la démocratie, de l'État de droit et de la protection des minorités. Bien que convaincue que le processus d'adhésion constituera un outil essentiel pour orienter la poursuite des réformes en Turquie, la Commission souligne que les négociations sont une approche évolutive par nature: l'objectif, à savoir l'adhésion, est clair, mais ne peut être garanti d'avance. Le Conseil européen de décembre a suivi cette recommandation et a décidé l'ouverture de négociations en octobre 2005 si certaines conditions sont satisfaites.

Liens utiles:

[Élargissement](http://europa.eu.int/pol/enlarg/index_fr.htm) (http://europa.eu.int/pol/enlarg/index_fr.htm)



Politique économique et monétaire

Pour assurer une croissance régulière et créer des emplois dans l'Union européenne, les gouvernements des États membres doivent régir leurs économies conformément aux principes de base d'une gestion économique saine. Les clefs du succès ont pour noms coordination étroite des politiques, pression des pairs et consensus. La monnaie unique est un élément de ce processus.

Les difficultés rencontrées dans l'application du pacte de stabilité et de croissance ont amené la Commission à soumettre des propositions en vue de renforcer et de clarifier la mise en œuvre du pacte. Ces propositions visent à étayer la stabilité macroéconomique et à garantir des finances publiques viables, tout en contribuant à améliorer le potentiel de croissance de l'Union européenne.

La Commission a publié un rapport sur l'état de préparation pratique à l'euro dans les nouveaux États membres. Le rapport montre que les dix nouveaux États membres souhaitent rejoindre la zone euro entre 2007 et 2010. L'introduction de la monnaie unique dans les nouveaux pays devrait avoir lieu plus rapidement et soulever moins de difficultés que dans ceux de la zone euro actuelle. La moitié de la population environ a déjà utilisé des pièces et billets en euros. Pour autant, les citoyens des nouveaux États membres doivent être assurés que la transition se déroulera sans heurts et à leur avantage.

Liens utiles:

[Économie et monnaie](http://europa.eu.int/pol/emu/index_fr.htm) (http://europa.eu.int/pol/emu/index_fr.htm)



Emploi et politique sociale



Plus d'emplois, des emplois de meilleure qualité et des chances égales sont les mots d'ordre de la politique européenne en matière sociale et d'emploi. L'Union européenne veut s'assurer que personne ne soit oublié au moment où elle s'efforce de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du

monde. Le cadre est un agenda pour la politique sociale conçu pour faire le lien entre les politiques économique, sociale et de l'emploi.

Depuis le 1^{er} juin 2004, les citoyens européens qui se déplacent pour des raisons personnelles ou professionnelles sont appelés à recevoir progressivement une carte européenne d'assurance maladie facilitant la prise en charge des soins médicaux qui deviendraient nécessaires lors de leur séjour temporaire. Cette carte remplace les divers formulaires utilisés jusqu'à présent (par exemple le E 111 pour les touristes ou le E 110 pour les transporteurs internationaux). Les modalités de production et de distribution de la carte européenne ressortent de la compétence exclusive des autorités des États membres concernés.

Le Conseil européen a apporté son soutien à la création d'un institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

La Commission a proposé de simplifier et de cibler les dépenses consacrées à la politique sociale et de l'emploi de l'Union. Dans le cadre du paquet «perspectives financières 2007-2013», le nouveau Fonds social européen reliera l'aide financière aux politiques visant à favoriser l'emploi et à renforcer la cohésion économique et sociale dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi. Avec moins de contraintes administratives, des règles plus simples et une décentralisation accrue vers les États membres, le Fonds sera à la fois plus facile à gérer et mieux à même de relever les nouveaux défis découlant de l'élargissement, du vieillissement de la population et de la mondialisation. Ses interventions seront complétées par un nouveau programme qui rationalisera l'aide aux autres actions appuyant la politique de la Commission dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales.

La Commission a proposé d'actualiser certains aspects essentiels de la directive sur le temps de travail. Il s'agit d'un ensemble équilibré de mesures interdépendantes, qui préserve l'objectif premier de la directive - la santé et la sécurité des travailleurs - tout en répondant aux besoins d'une économie européenne moderne.

Liens utiles:

Emploi et politique sociale (http://europa.eu.int/pol/socio/index_fr.htm)



Marché intérieur



*En plus de dix ans, le **marché unique européen** est devenu une évidence. Avec l'abolition des anciennes barrières, les personnes, les biens, les services et les capitaux circulent en Europe aussi librement qu'à l'intérieur d'un État membre. Nous traversons à volonté les frontières intérieures de l'Union européenne pour voyages d'affaires ou d'agrément ou, si c'est notre choix, nous pouvons rester à la maison et bénéficier d'un très large éventail de produits des quatre coins de l'Union européenne. En 1993, le marché unique a été la plus grande réalisation de l'Union européenne; c'était aussi le défi le plus difficile à relever.*

*La **politique fiscale communautaire** porte sur la fiscalité indirecte (taxe sur la valeur ajoutée et droits d'accise, par exemple) qui est susceptible d'avoir une incidence immédiate sur le marché unique. Elle vise aussi à faire en sorte que les règles fiscales n'entravent pas la libre circulation des capitaux dans toute l'Union et que la libre circulation des capitaux, à son tour, ne prête pas le flanc à la fraude fiscale. La politique communautaire s'intéresse également aux règles d'imposition qui pourraient limiter le droit des citoyens européens à travailler dans n'importe quel pays de l'Union européenne.*

En adoptant une directive concernant les marchés d'instruments financiers, le Parlement européen et le Conseil ont donné aux entreprises d'investissement un véritable «passeport unique» qui leur permet d'opérer dans toute l'Union européenne sur la base d'un agrément délivré par l'État membre d'origine. Une directive «Transparence» a également été adoptée, qui vise à renforcer la protection offerte aux investisseurs et à améliorer l'efficacité, l'ouverture et l'intégrité des marchés européens des capitaux.

La Commission a présenté une proposition de directive visant à créer un véritable marché intérieur dans les services en établissant un cadre juridique qui facilitera la libre prestation de services et la liberté d'établissement. Les services couverts par la proposition représentent environ 50 % de l'ensemble de l'activité économique dans l'Union européenne. En encourageant l'activité économique transfrontalière et en dynamisant la concurrence, la directive proposée élargirait le choix, améliorerait la qualité et ferait baisser les prix pour les consommateurs ainsi que pour les entreprises utilisatrices de services.

Les [nouvelles directives sur les marchés publics](#) adoptées cette année visent à rendre plus transparent le processus d'attribution des marchés, à lutter contre la corruption, à clarifier les critères déterminant la sélection des soumissionnaires et à faciliter la passation électronique de marchés. Une étude publiée par la Commission montre que les marchés publics représentent plus de 16 % du PIB de l'Union et que les directives déjà existantes dans ce domaine ont permis d'accroître la concurrence transfrontalière et de réduire d'environ 30 % le prix des biens et des services achetés par les pouvoirs publics.



Des accords internationaux ont été signés avec Andorre, le Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin et la Suisse en ce qui concerne la taxation des revenus de l'épargne. Ils font partie d'un nouveau cadre de coopération dans le domaine de la fiscalité directe qui inclut non seulement la directive adoptée en 2003 pour l'imposition de tels revenus à l'intérieur de l'Union européenne, mais aussi des accords avec les territoires dépendants et associés des États membres. Tous ces instruments sont appelés à entrer simultanément en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2005.

Dans le domaine de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la Commission a présenté une proposition de directive visant, dans un souci de simplification, à mettre en place un système de «guichet unique» grâce auquel les assujettis pourraient remplir toutes leurs obligations à l'échelle communautaire en matière de TVA uniquement dans l'État membre où ils sont établis.

Liens utiles:

[Marché intérieur](http://europa.eu.int/pol/singl/index_fr.htm) (http://europa.eu.int/pol/singl/index_fr.htm)

[Fiscalité et union douanière](http://europa.eu.int/comm/taxation_customs/index_fr.htm)

(http://europa.eu.int/comm/taxation_customs/index_fr.htm)



Concurrence

Une concurrence effective est essentielle dans une économie de marché ouverte. Elle a pour effet de réduire les prix, d'améliorer la qualité et d'élargir l'éventail des choix du consommateur. Elle permet à l'innovation technologique de donner toute sa mesure. Mais cela suppose que les entreprises et les gouvernements respectent les règles du jeu. C'est pourquoi la Commission dispose de pouvoirs étendus pour faire observer les règles de l'Union européenne destinées à garantir que les échanges de biens et de services se déroulent dans des conditions équitables.

La plus vaste des réformes antitrust jamais élaborée depuis 1962 est entrée en vigueur le 1^{er} mai.

Les règles de la concurrence établies par l'Union européenne constituent désormais la norme de référence, ce qui facilite la vie des affaires. Ainsi, les lourdes procédures de notification ont été abandonnées, et la Commission peut en conséquence se concentrer sur la poursuite des cas de violations graves du droit communautaire. Les plaignants, y compris les associations de consommateurs, joueront à l'avenir un rôle plus important pour permettre l'ouverture des enquêtes par la Commission.

De nouvelles règles portant sur les accords de transferts de technologie (brevets, savoir-faire, droits d'auteur sur logiciels) sont entrées en vigueur le 1^{er} mai. Elles offrent davantage de flexibilité aux entreprises et favorisent une plus grande convergence entre les politiques menées respectivement en ce domaine par l'Union européenne et par les États-Unis.

La Commission a approuvé de nouvelles [lignes directrices](#) concernant les aides d'État destinées au sauvetage ou à la restructuration des entreprises en difficulté. De telles aides peuvent être justifiées par des considérations de politiques sociales ou régionales, par la reconnaissance du rôle bénéfique des petites et moyennes entreprises dans l'économie ou encore dans les cas où la disparition d'une entreprise pourrait entraîner une situation de monopole. D'autre part, de telles aides doivent être limitées au minimum requis pour assurer la viabilité, sans pour autant altérer la concurrence.

Liens utiles:

[Concurrence](http://europa.eu.int/pol/comp/index_fr.htm) (http://europa.eu.int/pol/comp/index_fr.htm)



Entreprise

Les entreprises commerciales et industrielles de l'Europe sont modernes et performantes à maints égards mais ne peuvent se reposer sur leurs lauriers. Le maintien de la compétitivité et le suivi de l'évolution des technologies constituent un défi permanent et sont les garants d'une croissance durable et d'une prospérité accrue. La politique de l'Union en faveur des entreprises y contribue en stimulant l'innovation, l'esprit d'entreprise et la compétitivité dans les industries manufacturières et les services.



La Commission a proposé, le 11 février, un [plan d'action](#) afin d'alimenter la culture entrepreneuriale et d'encourager le maximum de personnes à devenir entrepreneurs.

Sur le plan sectoriel, le Parlement européen et le Conseil ont établi des mesures harmonisées pour le contrôle et la surveillance de certains précurseurs de drogue.

Liens utiles:

[Entreprises](http://europa.eu.int/pol/enter/index_fr.htm) (http://europa.eu.int/pol/enter/index_fr.htm)



Recherche et technologie

L'Union européenne produit près d'un tiers des connaissances scientifiques du monde. La recherche et l'innovation, qui sont à la base de ces connaissances, contribuent à assurer le niveau de prospérité et de qualité de vie auquel les citoyens de l'Union s'attendent. Des programmes communs consolident les travaux menés dans les pays membres. Le sixième programme-cadre lancé en 2002 est actuellement l'instrument principal de cette politique. Il finance les travaux de recherche menés dans les États membres et certains autres pays ainsi qu'au Centre commun de recherche de l'Union européenne.



Avec sa communication intitulée [«La science et la technologie, clés de l'avenir de l'Europe»](#), adoptée en juin, la Commission a lancé les orientations pour la future politique européenne de recherche, dans le but de contribuer de manière essentielle aux objectifs de l'Union en matière de croissance, de compétitivité des entreprises, d'emploi et de sécurité.

L'action préparatoire concernant le renforcement du potentiel de l'industrie européenne en matière de recherche sur la sécurité (2004-2006) encourage le développement d'un agenda de recherche en matière de sécurité pour combler le vide entre la recherche civile, soutenue par les programmes-cadres communautaires, et les initiatives nationales et intergouvernementales de recherche.

La mise en œuvre du plan d'action de la Commission [«Investir dans la recherche»](#), adopté en 2003 et visant à augmenter les investissements dans le domaine de la recherche et du développement jusqu'à 3 % du PIB en 2010, s'est activement poursuivie en 2004. Ces actions concernent entre autres la mise sur pied de plates-formes technologiques et le développement de la recherche en tant qu'axe majeur des futurs Fonds structurels.

La Commission a adopté la communication [«Vers une stratégie européenne en faveur des nanotechnologies»](#). Les nanotechnologies visent la mise au point de techniques et de systèmes à l'échelle des atomes et des molécules. Elles peuvent s'appliquer dans de nombreux domaines tels que la santé, les technologies de l'information, les sciences des matériaux, l'industrie, l'instrumentation, l'énergie, la sécurité ou l'espace.



L'ITER (réacteur thermonucléaire expérimental international) constitue un exemple de collaboration internationale dans le domaine de la recherche. La construction de ce réacteur doit s'effectuer grâce à un partenariat international (Chine, Corée du Sud, États-Unis, Japon, Russie et Union européenne). L'ITER permettrait de produire de l'énergie d'une façon non polluante grâce à la fusion d'atomes légers tels que l'hydrogène. Les institutions européennes ont œuvré à trouver un consensus entre les parties sur l'implantation géographique du projet sur le site européen de Cadarache (France).

Liens utiles:

Recherche et innovation (http://europa.eu.int/pol/rd/index_fr.htm)



Société de l'information



Pratiquement inexistant il y a quinze ans, les téléphones portables sont partout. L'internet offre un flux ininterrompu d'informations en ligne. On nous propose un éventail de plus en plus riche de programmes et de services à mesure que les systèmes numériques à haut débit rapprochent les univers autrefois distincts de la radiodiffusion et des télécommunications. Cette révolution dans le domaine des technologies de l'information donne naissance à la société de l'information - à la maison, à l'école et au travail. L'Union européenne, au travers de ses politiques et de ses actions, a guidé et soutenu cette révolution depuis son commencement.

Les atteintes à la sécurité des réseaux de communication et des systèmes d'information (accidents, attaques informatiques, etc.) peuvent avoir des répercussions immédiates sur l'économie et la vie des citoyens. C'est pourquoi l'Union européenne vient de créer une nouvelle Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information. L'Agence deviendra un centre d'expertise sur des questions liées à la cybersécurité. Elle fournira une assistance aux autorités des États membres, et notamment à leurs équipes d'intervention en cas d'urgence informatique. L'Agence aura ainsi un rôle crucial à jouer dans la sécurité de l'économie numérique de l'Europe.

La Commission a proposé l'adoption de «Safer Internet plus», un nouveau programme destiné à rendre l'internet plus sûr pour les enfants, leurs parents et les éducateurs. Ce programme, doté de 50 millions d'euros pour la période 2005-2008, vise à lutter contre les contenus illicites, à assurer le traitement des contenus non désirés et préjudiciables (y compris le «spam») et à œuvrer à la promotion d'un environnement plus sûr ainsi qu'à la sensibilisation à ces problèmes.

Dans une communication de juin, la Commission a mis en lumière les défis qui doivent être relevés si l'Europe veut tirer parti des avantages sociaux et économiques que peuvent procurer les services mobiles à haut débit. En combinant les avantages du haut débit et de la mobilité, ces services permettront à l'Europe de réaliser d'importants gains de productivité. Leur développement suppose des mesures d'accompagnement telles qu'un programme de recherche stratégique, l'assurance de l'interopérabilité entre les réseaux ou la suppression des obstacles au déploiement des réseaux de troisième génération.

Liens utiles:

Société de l'information (http://europa.eu.int/pol/infso/index_fr.htm)



Cohésion économique et sociale

Bien que l'Union européenne soit l'une des parties les plus riches du monde, il existe entre ses régions d'énormes disparités de revenus et de potentialités. Ces écarts se sont encore accentués avec l'arrivée, en mai 2004, de dix nouveaux États membres, dont les revenus sont très inférieurs à la moyenne de l'Union. La politique régionale a donc pour objectif de transférer des ressources des régions prospères vers les régions les plus pauvres. Elle constitue à la fois un instrument de solidarité financière et un puissant moteur d'intégration économique.

Dans le cadre du paquet «perspectives financières 2007-2013», la Commission a adopté, le 14 juillet, cinq propositions de nouveaux règlements pour la mise à jour des Fonds et instruments structurels. La plus grande partie des ressources disponibles sera consacrée aux États membres et régions les moins développés. Les Fonds et instruments structurels visent à améliorer les conditions de croissance de l'économie de l'Union européenne par des interventions focalisées sur trois nouveaux objectifs pour l'avenir: convergence, compétitivité et coopération. Les trois grands instruments restent:



- le Fonds européen de développement régional (FEDER), chargé de promouvoir l'investissement et de contribuer à réduire les déséquilibres entre les régions de l'Union;
- le Fonds social européen (FSE), qui soutient des politiques et des mesures prioritaires visant à créer des emplois meilleurs et plus nombreux;
- le Fonds de cohésion, qui contribue aux interventions dans les domaines de l'environnement et des réseaux transeuropéens de transport pour les États ayant un revenu national brut inférieur à 90 % de la moyenne communautaire.

Dans le même contexte, la Commission propose un nouvel instrument, le groupement européen de coopération transfrontalière (GECT), appelé à mettre en œuvre des programmes sur la base d'une convention conclue entre les administrations nationales, régionales, locales ou autres services publics des États membres qui y participeraient..

Liens utiles:

Politique régionale (http://europa.eu.int/pol/reg/index_fr.htm)

Emploi et politique sociale (http://europa.eu.int/pol/socio/index_fr.htm)



Agriculture et développement rural



La politique agricole commune a pour objectif de permettre aux agriculteurs de l'Union européenne de bénéficier d'un niveau de vie raisonnable et de fournir aux consommateurs des denrées alimentaires de qualité à des prix équitables. La manière de réaliser ces objectifs a évolué au fil des ans. La sûreté alimentaire, la préservation de l'environnement rural et une utilisation rationnelle des deniers publics sont désormais au centre des priorités.

La Commission a proposé l'adoption de dispositions permettant de renforcer la politique de développement rural et de simplifier sa mise en œuvre. La réforme proposée est axée sur trois objectifs fondamentaux:

- renforcer la compétitivité des secteurs agricole et forestier;
- préserver l'environnement et le paysage rural;
- améliorer la qualité de vie dans les zones rurales.

L'une des principales caractéristiques du nouveau système, dans le cadre du paquet «perspectives financières 2007-2013», est d'instituer un seul instrument pour le financement et la programmation de la politique de développement rural: le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). Sa mise en œuvre reposera en outre sur une approche plus participative (bottom-up): les États membres, les régions et les groupements de base auront davantage leur mot à dire pour permettre d'orienter les programmes de développement rural vers la satisfaction des besoins locaux.

La Commission a adopté un plan d'action européen en matière d'alimentation et d'agriculture biologiques, qui comporte vingt et une mesures et dont l'objectif est de faciliter le développement actuel de l'agriculture biologique dans l'Union européenne. Ce plan a constitué une réponse à l'augmentation rapide du nombre d'agriculteurs pratiquant l'agriculture biologique et à une forte demande des consommateurs au cours des dernières années.

Liens utiles:

Agriculture (http://europa.eu.int/pol/agr/index_fr.htm)



Pêche

Le secteur communautaire de la pêche est une source majeure d'emplois et de denrées alimentaires. Il est donc important de lutter contre la surpêche, pratique préjudiciable à la collectivité, dont certains se rendent coupables. L'Union européenne applique une politique commune de la pêche (PCP), dont l'objet est de gérer cette activité tant au bénéfice des pêcheurs que des consommateurs.



Dans le cadre du paquet «perspectives financières 2007-2013», la Commission a présenté une proposition de Fonds européen pour la pêche (FEP), afin de faciliter la mise en œuvre de mesures destinées à assurer une pêche durable et la diversification des activités économiques dans les zones de pêche. Ce Fonds est appelé à succéder à l'actuel Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP).

Créés en 2004 par le Conseil, les conseils consultatifs régionaux renforceront la participation des différents acteurs dans l'évolution du secteur de la pêche. Sept conseils ont été mis en place à ce stade. Ceux-ci couvrent, entre autres, la mer Baltique, la mer Méditerranée et la mer du Nord, les stocks pélagiques et la flotte de pêche en haute mer.

La Commission a adopté une communication exposant les moyens d'encourager des méthodes de pêche plus respectueuses de l'environnement. Les trois objectifs principaux sont:

- ramener l'effort de pêche à des niveaux viables et l'y maintenir;
- optimiser la capture des espèces cibles et réduire au maximum les captures non désirées;
- réduire au minimum l'incidence de la pêche sur les habitats.

Liens utiles:

Pêche (http://europa.eu.int/pol/fish/index_fr.htm)



Espace de liberté, de sécurité et de justice

Pour les citoyens de l'Union européenne, le droit de circuler, vivre et travailler librement dans l'Union peut facilement être considéré comme allant de soi. Pour jouir pleinement de ce droit, il faut néanmoins pouvoir vivre et vaquer à ses occupations en toute sécurité. Les individus doivent ainsi être protégés contre la criminalité internationale et jouir d'une égalité d'accès à la justice, ainsi que d'un respect de leurs droits fondamentaux dans toute l'Union. C'est pourquoi l'Union européenne a entrepris de mettre en place un espace de liberté, de sécurité et de justice.



Le 5 novembre, le Conseil européen a adopté un programme-cadre pour 2005-2009, connu sous le nom de «programme de La Haye», sur le renforcement de la liberté, de la sécurité et de la justice dans l'Union européenne. Ce nouveau programme fait suite au programme de Tampere établi en 1999. Il concerne, entre autres, les politiques liées aux éléments suivants: les droits fondamentaux et la citoyenneté, l'asile et l'immigration, l'intégration, la gestion des frontières, la prévention et la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, la coopération judiciaire civile et pénale et la coopération policière. La Commission a été invitée à établir un plan d'action en 2005 pour détailler les objectifs énoncés dans le programme de La Haye et à présenter annuellement un tableau de bord indiquant l'état de mise en œuvre, par les États membres, des mesures décidées par l'Union.

Le Conseil a adopté, le 29 avril, une directive sur les normes minimales relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers pour pouvoir prétendre au statut de réfugié et est parvenu à un accord politique sur la directive fixant les normes minimales concernant les procédures d'octroi et de retrait du statut de réfugié dans les États membres. L'adoption, à bref délai, de cette dernière directive achèvera le premier volet du régime d'asile européen commun. La prochaine étape, proposée par la Commission, prévoit la mise en place d'une procédure unique et d'un statut uniforme, valable dans toute l'Union, pour les personnes demandant l'asile.

Le 29 avril, le Conseil a adopté une directive relative à l'indemnisation des victimes de la criminalité, qui prévoit qu'une compensation équitable et appropriée devra être versée par l'autorité compétente de l'État membre dans lequel un acte criminel a eu lieu. Ce dispositif devra être mis en place dans chaque État membre d'ici au 1^{er} juillet 2005.

À la suite du livre vert sur les garanties procédurales, la Commission a proposé, le 28 avril, des normes minimales communes à certains droits procéduraux, en particulier l'assistance judiciaire et le droit à des services d'interprétation et de traduction.

Liens utiles:

[Justice et affaires intérieures \(http://europa.eu.int/pol/justice/index_fr.htm\)](http://europa.eu.int/pol/justice/index_fr.htm)
[Site de la Direction générale de la justice et des affaires intérieures \(http://europa.eu.int/comm/justice_home/index_fr.htm\)](http://europa.eu.int/comm/justice_home/index_fr.htm)



Education et culture



La compréhension interculturelle a beaucoup à gagner de l'éducation, de la formation et de l'exercice d'une activité professionnelle dans d'autres pays. Chaque année, plus de 100 000 citoyens européens profitent de programmes transfrontaliers financés par l'Union européenne, qui à la fois favorisent la compréhension des différentes cultures et permettent

d'user plus facilement des possibilités que l'Union offre à ses citoyens de vivre, d'étudier et de travailler dans d'autres pays européens. L'Union encourage aussi les améliorations qualitatives dans les systèmes nationaux d'éducation et de formation en raison de leur importance pour l'emploi et la croissance.

Langue, littérature, arts du spectacle, arts plastiques, architecture, artisanat, cinéma et radiodiffusion, tous ces éléments concourent à la diversité culturelle européenne. Bien qu'originaires d'un pays ou d'une région spécifique, ils représentent une partie du patrimoine culturel commun de l'Europe. L'objectif de l'Union européenne est double: préserver et promouvoir cette diversité et contribuer à la rendre accessible aux autres.

La télévision est notre première source d'information et de divertissement. Chacun d'entre nous passe en moyenne jusqu'à trois heures par jour à regarder les actualités, les sports, les films et autres programmes. Le secteur de l'audiovisuel représente un million d'emplois dans l'Union européenne. De gros intérêts commerciaux y sont liés, ainsi que des questions de diversité culturelle, de service public et de responsabilité sociale. Chaque gouvernement national mène sa propre politique audiovisuelle, cependant que l'Union définit des règles et des lignes directrices dans des domaines d'intérêt commun tels que le caractère ouvert des frontières et la concurrence loyale.



Le premier rapport conjoint du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne dans les domaines de l'éducation et de la formation a été adopté par le Conseil en février et transmis au Conseil européen de printemps. Ce rapport («Éducation et formation 2010») souligne l'urgence des réformes à engager pour réussir les objectifs de Lisbonne et énonce trois domaines prioritaires d'action: l'investissement dans les ressources humaines, la mise en œuvre concrète de stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie et le développement d'un cadre européen pour les qualifications et les compétences (Europass). Il prévoit un rapport sur les progrès accomplis, à soumettre tous les deux ans au Conseil européen.



Dans le cadre du paquet «perspectives financières 2007-2013», la Commission a proposé une nouvelle génération de programmes dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse, de la culture et de l'audiovisuel. Ceux-ci sont appelés à succéder aux programmes actuels et devront contribuer à atteindre l'objectif de Lisbonne, à savoir faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive à l'horizon 2010. Les propositions concernent:

- le programme d'action dans les domaines de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Celui-ci contribuera à l'amélioration de la qualité des systèmes d'éducation et de formation. Le programme sera composé de quatre programmes sectoriels, se concentrant sur l'enseignement scolaire (Comenius), l'enseignement supérieur (Erasmus), la formation professionnelle (Leonardo da Vinci) et l'enseignement pour les adultes (Grundtvig);
- le programme «Jeunesse en action» visera à développer chez les jeunes de 13 à 30 ans le sens de la responsabilité personnelle, l'esprit d'initiative, la solidarité, la citoyenneté et l'engagement actif aux niveaux local, national et européen. Le programme contribuera aussi à améliorer les systèmes de soutien aux activités des jeunes. Il sera également accessible aux pays tiers;
- le programme MEDIA 2007 symbolise l'engagement fort de l'Union auprès du secteur audiovisuel. L'action communautaire interviendra au niveau des phases de préproduction (par exemple le développement des projets et la formation des professionnels) et de postproduction (soutien à la promotion et à la distribution des œuvres audiovisuelles);
- le programme «Culture 2007»: favoriser la mobilité transnationale, à la fois des artistes et des œuvres, et encourager le dialogue interculturel, en complément des actions des États membres, tels sont les principaux objectifs du programme «Culture 2007» appelé à succéder à «Culture 2000».



Liens utiles:

Éducation, formation et jeunesse (http://europa.eu.int/pol/educ/index_fr.htm)
Site de la Direction générale de l'éducation et de la culture
(http://europa.eu.int/comm/dgs/education_culture/newprog/index_fr.html)



Environnement



La protection de l'environnement est capitale pour la qualité de vie des générations actuelles et des générations à venir. Mais la difficulté consiste à combiner cette protection du milieu avec une croissance économique continue, dans des conditions durables sur le long terme. La politique environnementale de l'Union européenne repose sur la conviction qu'en optant pour des normes écologiques ambitieuses, on favorisera l'innovation et les débouchés commerciaux.

La Commission a autorisé l'entrée de plus de 5 000 installations industrielles sur le marché des émissions de CO₂ à partir de janvier 2005. Ce marché, le plus grand du monde, permettra à l'Union d'obtenir que les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs de l'énergie et de l'industrie soient réduites au moindre coût pour l'économie. Il aidera également l'Union et ses États membres à atteindre leurs objectifs d'émissions aux termes du protocole de Kyoto.



La Commission a adopté un plan d'action ambitieux visant à améliorer le développement des écotecnologies. Beaucoup de ces techniques nouvelles peuvent contribuer sensiblement à améliorer l'environnement tout en renforçant la compétitivité des entreprises. Elles comprennent notamment les systèmes de recyclage des eaux usées dans les procédés industriels, les moteurs de voiture économes en énergie, qui permettent d'utiliser moins de carburant, et les techniques de réhabilitation des sols.

Dans le cadre du paquet «perspectives financières 2007-2013», la Commission a proposé un nouveau programme simplifié de financement pour l'environnement. Ce nouveau programme, appelé «LIFE+», sera l'instrument financier unique de l'Union affecté exclusivement à l'environnement. Grâce à ce nouvel instrument, la Commission espère accélérer les améliorations au bénéfice des habitants de l'Union dans des domaines prioritaires tels que la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité, les effets environnementaux négatifs sur la santé humaine et le traitement durable des ressources naturelles et des déchets.

La directive sur la responsabilité environnementale, adoptée en avril, met en pratique le principe du «pollueur-payeur» dans l'Union européenne. En effet, elle assure que les pollueurs ont l'obligation de décontaminer eux-mêmes les zones polluées, ou de payer pour leur décontamination.

Liens utiles:

Environnement (http://europa.eu.int/pol/env/index_fr.htm)

Développement durable (http://europa.eu.int/comm/sustainable/index_fr.htm)



Energie et transports

Il nous paraît tout à fait naturel d'avoir de l'énergie à notre disposition. Les pénuries de carburant et les coupures de courant, quoique rares, tombent à point nommé pour nous rappeler que nous dépendons de l'énergie pour nos transports, pour chauffer nos maisons en hiver et les rafraîchir en été, et pour faire fonctionner nos usines, nos fermes et nos bureaux. Or, une bonne partie des ressources énergétiques sont limitées. Et la consommation d'énergie est souvent une source de pollution. Le développement durable consiste à utiliser les combustibles fossiles en moindre quantité et d'une manière plus intelligente.

L'ouverture des frontières et le prix abordable des transports ont apporté aux citoyens européens un degré de mobilité personnelle jamais atteint jusque là. Les marchandises sont acheminées rapidement et sans encombre de l'usine au consommateur, souvent situés dans des pays différents. L'Union européenne a contribué à cette évolution en ouvrant les marchés nationaux à la concurrence et en supprimant les entraves physiques et techniques à la liberté de mouvement.



La signature d'un accord avec les États-Unis a ouvert la voie à la création d'une nouvelle norme mondiale (Galileo/GPS) pour les services civils de navigation par satellite. À des fins d'utilisation générale, les deux systèmes fourniront un service ouvert, compatible et interopérable. Un accord a aussi été signé avec Israël, et la Commission a reçu mandat de négocier des accords avec l'Inde et l'Ukraine.

Afin d'assurer des règles équitables et uniformes de concurrence dans le marché intérieur de l'énergie et des transports, la Commission a consacré une grande attention à l'application du droit communautaire, en particulier à l'examen de la conformité de mesures de transposition de directives et de la compatibilité des aides d'État. Ainsi, dans le domaine de l'aviation, la décision de la Commission sur les aides dont Ryanair bénéficiait en Belgique constitue une décision majeure. Tout en considérant que certaines aides étaient illégales et pouvaient créer des distorsions inacceptables, la Commission a autorisé les aides au développement, limitées dans le temps, qui favorisent le développement régional.

Les droits des usagers sont aussi au cœur de la stratégie de l'Union européenne. Dans les transports, outre le renforcement de ces droits prévu dans le cadre du troisième paquet ferroviaire, le Parlement européen et le Conseil ont adopté un nouveau règlement renforçant substantiellement les droits des passagers aériens, notamment par la garantie d'une indemnisation accrue et d'une assistance améliorée en cas de refus d'embarquement et d'annulation, ainsi qu'une obligation d'assistance en cas de retard important d'un vol.



En outre, dans le domaine de l'énergie, l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz, qui devait être transposée en droit national le 1er juillet, met en place un cadre juridique qui impose de très strictes obligations aux opérateurs afin que tous les consommateurs, et tout particulièrement les clients «vulnérables», puissent bénéficier d'un service universel de fourniture énergétique.

Liens utiles:

Transports (http://europa.eu.int/comm/transport/index_fr.html)

Énergie (http://europa.eu.int/comm/energy/index_fr.html)



Santé et protection des consommateurs



Consommateurs

Dans un monde où les gens se déplacent régulièrement d'un pays ou d'un continent à l'autre, il n'est pas possible de contenir au sein des frontières nationales les menaces que font peser les maladies transmissibles sur la santé des citoyens européens. Les maladies provoquées par le tabagisme, la malnutrition ou la pollution sont une source de préoccupation dans l'ensemble des pays de l'Union européenne. Dans un marché unique, la sécurité des produits pharmaceutiques ou des produits du sang est une responsabilité partagée. Si la responsabilité première en matière de soins de santé appartient aux États membres, l'Union peut, pour sa part, faire en sorte que ces défis soient relevés de manière plus efficace.

Les crises sanitaires qui se sont succédé dans le domaine alimentaire ces dernières années ont parfois ébranlé la confiance des consommateurs dans la sécurité des produits alimentaires. Face à cette situation, l'Union européenne a élaboré une stratégie globale visant à rassurer les citoyens en ce qui concerne la sécurité de leurs aliments, "de la ferme à la table".

Basé à Stockholm, le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, qui sera opérationnel dès 2005, est une agence indépendante ayant pour mission de déceler, d'évaluer et de communiquer les menaces actuelles et émergentes que les maladies transmissibles représentent pour la santé. Ses tâches principales sont notamment:

- la surveillance épidémiologique et la constitution de réseaux de laboratoires spécialisés;
- la fourniture d'avis scientifiques indépendants;
- la gestion d'un système d'alerte précoce et de réaction;
- l'assistance scientifique et technique aux États membres, à la Commission, aux autres agences communautaires et, le cas échéant, aux pays tiers et aux organisations internationales telles que l'Organisation mondiale de la santé;
- l'établissement de procédures de surveillance en vue d'identifier les menaces émergentes pour la santé publique.



Santé publique

Le Parlement européen et le Conseil ont adopté un règlement relatif aux litiges transfrontaliers. Celui-ci prévoit la mise en place d'un réseau et d'un cadre d'assistance mutuelle que les autorités utiliseront en cas d'infractions transfrontalières. Ces outils permettront, dans le contexte du développement des échanges transfrontaliers (achats par correspondance ou par l'internet, par exemple), de garantir l'application rapide de la loi face à d'éventuels professionnels malhonnêtes.



Le Parlement européen et le Conseil ont adopté trois règlements et une directive sur l'hygiène alimentaire, qui complètent la révision législative proposée par la Commission dans son livre blanc sur la sécurité alimentaire présenté en 2000. La nouvelle législation prévoit, notamment, que chacun des acteurs composant la chaîne alimentaire sera responsable de la sécurité des aliments qu'il traite. Cette nouvelle législation applique une politique unique et transparente en matière d'hygiène à toutes les denrées et à tous les opérateurs de la chaîne alimentaire et comporte des instruments permettant de gérer toute future crise éventuelle dans la filière.



Le règlement sur les contrôles officiels des denrées alimentaires et des aliments pour animaux vient simplifier des contrôles auparavant épars et peu efficaces et renforcer l'efficacité des services de contrôle mis en place par les États membres et la Commission. Il définit clairement la responsabilité des États membres et le rôle de l'Office alimentaire et vétérinaire de la Commission (OAV) en tant qu'«auditeur» des performances des États membres. Le règlement établit une approche harmonisée de la conception et de l'élaboration des systèmes de contrôle.

Liens utiles:

Santé publique (http://europa.eu.int/pol/health/index_fr.htm)

Sécurité alimentaire (http://europa.eu.int/pol/food/index_fr.htm)

Consommateurs (http://europa.eu.int/pol/cons/index_fr.htm)



Relations extérieures générales

L'idée selon laquelle l'Union européenne devrait s'exprimer d'une seule voix sur la scène mondiale est aussi ancienne que le processus d'intégration européenne lui-même. Pourtant, au fil des années, l'Union a accompli davantage de progrès dans la création d'un marché et d'une monnaie uniques que dans la conception d'une politique étrangère et de sécurité commune. Les mutations géopolitiques qui ont suivi la chute du mur de Berlin et les crises régionales qui ont touché notamment les Balkans ont toutefois conduit les membres de l'Union européenne à redoubler leurs efforts pour s'exprimer et agir de concert. Un nouveau cadre est donc en train de voir le jour.

Dans la stratégie européenne de sécurité adoptée en 2003 par le Conseil européen, la création d'une agence intergouvernementale de défense a été considérée comme un élément important en vue de développer des ressources militaires plus flexibles et plus efficaces. Pour concrétiser cet objectif, le Conseil a institué, le 12 juillet 2004, l'Agence européenne de défense. Ayant son siège à Bruxelles, l'Agence a pour missions de :

- développer les capacités de défense dans le domaine de la gestion des crises;
- promouvoir la coopération européenne en matière d'armement;
- renforcer la base industrielle et technologique européenne dans le domaine de la défense et créer un marché européen concurrentiel des équipements de défense, en consultation avec la Commission;
- favoriser la recherche, de manière à renforcer le potentiel industriel et technologique européen dans le domaine de la défense, en liaison avec la Communauté.

Du fait de l'élargissement, les frontières extérieures de l'Union européenne se sont déplacées un peu plus au nord, à l'est et au sud. Cette nouvelle réalité a conduit l'Union à jeter les bases d'une «politique de voisinage». À ce titre et dans le contexte de la conception de nouveaux outils permettant d'améliorer l'efficacité de l'aide extérieure de la Communauté (aide de préadhésion, aide au développement), la Commission a proposé la création d'un instrument européen de voisinage et de partenariat (ENPI). Dans ce cadre, différents types de coopération devraient être promus dans des domaines clés tels que les réformes politiques, commerciales et économiques, la justice et les affaires intérieures, l'énergie, les transports et l'environnement.



L'Union s'est attachée à renforcer le dialogue politique avec certains pays ou groupes de pays, en privilégiant les thèmes de la protection des droits de l'homme, de la primauté du droit et du respect de la démocratie. Elle a poursuivi son action en faveur de l'affirmation de la Cour pénale internationale et son appui à la promotion des élections libres et démocratiques (Afghanistan, Belarus, Kosovo, Ukraine), afin de promouvoir la démocratie et l'État de droit dans le monde. L'autre grande préoccupation de l'Union a été d'encourager, politiquement et financièrement, le règlement des conflits par la voie pacifique et en accord avec les lois internationales.

L'Union a soutenu et réaffirmé, tout au long de l'année, son engagement vis-à-vis de la lutte contre la prolifération des armements. Ainsi, le Conseil européen de juin a approuvé la stratégie de l'Union concernant les armes de destruction massive (AMD). En outre, en entreprenant de multiples démarches à ce sujet, l'Union a marqué un fort intérêt pour que la non-prolifération nucléaire soit un acquis partout dans le monde.

Liens utiles:

[Politique étrangère et sécurité](http://europa.eu.int/pol/cfsp/index_fr.htm) (http://europa.eu.int/pol/cfsp/index_fr.htm)



Politique commerciale commune et union douanière



Première puissance commerciale de la planète, l'Union européenne intervient pour 20 % dans le volume total des importations et des exportations dans le monde. Le libre-échange entre ses membres étant au cœur de sa création, il y a cinquante ans, l'Union est aujourd'hui un fer de lance de l'action en faveur de la libéralisation du commerce mondial, dans l'intérêt mutuel des pays riches et des pays pauvres.

L'union douanière a constitué l'une des premières étapes importantes de la construction européenne. Elle a entraîné l'abolition des droits de douane aux frontières intérieures et la mise en place d'un système uniforme de taxation à l'importation. Les contrôles aux frontières intérieures ont été supprimés. Aussi, les fonctionnaires des douanes ne se trouvent-ils plus qu'aux frontières extérieures de l'Union européenne. Ils suivent non seulement le flux des échanges, mais contribuent à la protection de l'environnement, de notre héritage culturel et de multiples autres secteurs.

Grâce, largement, aux efforts entrepris par l'Union européenne, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a pu prendre des décisions qui finalisent la première moitié du programme de Doha pour le développement. Ses membres se sont mis d'accord sur des paramètres dans cinq domaines clés: l'agriculture, les produits industriels, les questions de développement, la facilitation des échanges et les services. Un tel aboutissement a confirmé à nouveau l'attachement des membres de l'OMC à la dimension «développement» de ce programme. L'Union a elle-même proclamé sa volonté de continuer à œuvrer pour une réalisation rapide du programme de Doha.

L'accord-cadre de l'OMC entraînera en particulier une réduction importante des aides agricoles ayant un effet de distorsion sur le commerce, l'élimination des pratiques de concurrence à l'exportation faussant les échanges et une ouverture sensible des marchés agricoles. L'accord établit par ailleurs les modalités de négociation en ce qui concerne les produits industriels, en ligne avec les objectifs de l'Union, fixe à mai 2005 l'échéance pour la soumission d'offres nouvelles ou révisées dans le domaine clé des services et lance formellement les négociations sur la facilitation du commerce, une priorité essentielle de l'Union.

L'Union européenne s'est engagée à apporter une assistance liée au commerce en faveur des pays en développement. Entre 2001 et 2003, 2 milliards d'euros y ont été consacrés,



et un engagement de même montant a été prévu pour les quatre ou cinq prochaines années.

La Commission a proposé de nouvelles lignes directrices 2006-2008 pour le schéma de préférences généralisées (SPG). Le SPG est un instrument clé pour aider les pays en développement à réduire la pauvreté grâce aux revenus issus du commerce mondial. La Commission propose d'améliorer le système actuel en simplifiant ses dispositions, en étendant la liste des produits couverts et en concentrant les bénéficiaires sur les pays en développement qui en ont le plus besoin. Elle préconise aussi la mise en place d'un SPG additionnel (SPG +) pour inciter au respect des pratiques conformes au développement durable.

Le Conseil a renforcé le contrôle à l'importation des principaux précurseurs de drogues de synthèse, afin de traiter le problème, devenu très préoccupant, des stimulants de type amphétamines. Ce dispositif vise en particulier à éviter que ces substances, en principe non produites au sein de l'Union européenne, ne parviennent à des fabricants clandestins ou à des trafiquants.

Liens utiles:

Commerce extérieur (http://europa.eu.int/pol/comm/index_fr.htm)

Fiscalité et union douanière

(http://europa.eu.int/comm/taxation_customs/index_fr.htm)



Coopération au développement et aide humanitaire



Près de la moitié des fonds destinés à aider les pays pauvres proviennent de l'Union européenne et de ses États membres, ce qui fait de l'Union le principal pourvoyeur d'aide dans le monde. Toutefois, une politique de développement ne se limite pas à la fourniture d'eau potable ou à l'amélioration du réseau routier, pour importantes que soient ces mesures. L'Union s'appuie aussi sur le commerce pour favoriser le développement en ouvrant ses marchés aux

exportations des pays pauvres et en encourageant ceux-ci à intensifier les échanges entre eux.

Chaque semaine, des images de conflits et de catastrophes s'étalent à la une des journaux et sur nos écrans de télévision. L'Union européenne est au centre d'un réseau qui a pour mission d'atténuer la souffrance humaine découlant de ces situations et dont l'objectif est d'aider le plus rapidement possible les populations nécessiteuses, sans distinction de race, de religion ou de convictions politiques, que les crises soient liées à des conflits causés par l'homme ou à des catastrophes naturelles.

Un nouveau plan d'action vise à aider les pays en développement à lutter contre la dépendance vis-à-vis des produits de base agricoles, à améliorer leurs résultats à l'exportation et à réduire leur vulnérabilité face aux fluctuations des prix. L'Union européenne mettra en place une stratégie de soutien au secteur du coton en Afrique. Cette stratégie repose sur l'obtention de conditions commerciales plus favorables sur les marchés internationaux du coton et le renforcement de la compétitivité du secteur du coton dans les pays africains.



Dans le monde, 1,1 milliard de personnes n'ont aucun accès à l'eau potable et 2,4 milliards de personnes n'ont aucun accès à des équipements sanitaires. Face à une telle situation, l'Union européenne a approuvé la création d'une nouvelle facilité européenne pour améliorer l'accès à l'approvisionnement en eau et aux équipements sanitaires des populations d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Un montant global de 500 millions d'euros est prévu pour cette initiative, disponible dans la réserve du neuvième Fonds européen de développement (FED).



La Commission a proposé une approche innovatrice pour lutter contre le problème de l'exploitation clandestine des forêts et du commerce de bois d'origine illégale: d'une part, promouvoir la bonne gestion à travers des partenariats volontaires avec les pays producteurs de bois, d'autre part, instaurer un régime d'autorisation pour garantir que seul du bois d'origine légale, provenant de ces pays, entre sur le territoire de l'Union européenne.

Liens utiles:

Développement (http://europa.eu.int/pol/dev/index_fr.htm)



Relations avec des pays tiers ou des ensembles régionaux

Le simple poids économique, commercial et financier de l'Union européenne lui confère une place importante sur la scène internationale. L'Union a tissé un réseau d'accords bilatéraux et multilatéraux avec la plupart des pays et régions du globe. Premier bloc commercial au monde doté de la deuxième devise mondiale, l'Union consacre chaque mois un milliard d'euros à des projets d'assistance sur les cinq continents. Gérer les relations extérieures de l'Union revient à assumer une responsabilité mondiale.

Par l'établissement de «partenariats européens» avec les pays concernés, l'Union européenne veut aider les pays des Balkans occidentaux à avancer sur la voie de l'intégration européenne et à se préparer à leur adhésion future à l'Union dans un cadre cohérent. L'appui de l'Union porte en particulier sur l'assistance à l'élaboration de plans d'action qui définissent les moyens précis par lesquels ces pays ont l'intention de satisfaire aux exigences d'une plus grande intégration dans l'Union.



Par l'accord sur l'élargissement de l'Espace économique européen (EEE) aux nouveaux États membres de l'Union européenne, l'homogénéité du marché intérieur, comprenant également dans ce cadre l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, a été sauvegardée lors de l'élargissement de l'Union. Cet accord assure en outre une contribution de plus de 1 milliard d'euros sur cinq ans des pays de l'EEE et de l'Association européenne de libre-échange à la cohésion économique et sociale de l'EEE élargi.

Liens utiles:

Relations extérieures (http://europa.eu.int/pol/ext/index_fr.htm)



Financement des activités communautaires, gestion des ressources, protection des intérêts financiers des Communautés



Quel est le point commun entre une petite boulangerie du district de Charlottenburg, à Berlin, des enseignants en linguistique de l'institut Jozef Stefan en Slovénie, des ingénieurs de recherche de l'université de technologie de Cracovie et la gare ferroviaire de l'Orient, à Lisbonne? Ils ont tous vocation à obtenir des financements du budget de l'Union européenne. La majeure partie du budget annuel de l'Union est dépensée en faveur des populations et des communautés d'Europe. Le budget de l'Union

européenne contribue à financer, par exemple, la propreté de l'air et des eaux, une alimentation plus saine et la recherche sur le cancer.

La contrebande de cigarettes, la contrefaçon de pièces de monnaie libellées en euros, le détournement de l'aide destinée au Kosovo, les subventions en faveur de la culture d'oranges dans des exploitations qui n'existent pas, autant de fraudes au détriment du contribuable européen. L'Office européen de lutte antifraude (OLAF) compte plus de 350 fonctionnaires chargés de veiller aux intérêts financiers de l'Union européenne et de ses contribuables.

Vers un nouveau cadre financier 2007-2013

Afin de répondre aux grandes priorités politiques qu'elle a identifiées pour l'Union élargie (promotion du développement durable, développement de la citoyenneté européenne et renforcement de l'Union en tant que partenaire mondial), la Commission propose de structurer les futures perspectives financières en cinq rubriques, qui sont détaillées dans le tableau figurant ci-après.

Le plafond annuel moyen des crédits de paiement pour la période 2007-2013 représente 1,14 % du revenu national brut (RNB) de l'Union élargie. Il laisse une marge substantielle, de 0,09 à 0,16 % du RNB selon les années, sous le plafond des ressources propres. Cela signifie que le cadre financier proposé pour la prochaine période s'accommode tout à fait du plafond actuel des ressources propres de 1,24 %, que la Commission ne propose pas de modifier et qui est établi à ce niveau depuis 1999.

Une vue d'ensemble du cadre proposé est présentée ci-après.

**Cadre financier 2007-2013**

<i>(en millions d'euros à prix 2004)</i>									
Crédits pour engagements	2006 ⁽¹⁾	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
1. Croissance durable	46 621	58 735	61 875	64 895	67 350	70 660	72 865	75 950	
1a. Compétitivité pour la croissance et l'emploi	8 791	12 105	14 390	16 680	18 965	21 250	23 540	25 825	
1b. Cohésion pour la croissance et l'emploi ⁽²⁾	37 830	46 630	47 485	48 215	48 385	49 410	49 325	50 125	
2. Conservation et gestion des ressources naturelles	56 015	57 180	57 900	58 115	57 980	57 850	57 825	57 805	
dont: agriculture — dépenses relatives au marché et aides directes	43 735	43 500	43 673	43 354	43 034	42 714	42 506	42 293	
3. Citoyenneté, liberté, sécurité et justice	2 342	2 570	2 935	3 235	3 530	2 970	4 145	4 455	
4. L'Union européenne en tant que partenaire mondial ⁽³⁾	11 232	11 280	12 115	12 885	13 720	14 495	15 115	15 740	
5. Administration ⁽⁴⁾	3 436	3 675	3 815	3 950	4 090	4 225	4 365	4 500	
Compensations budgétaires ⁽⁵⁾	1 041	120	60	60					
Total des crédits pour engagements	120 688	133 560	138 700	143 140	146 670	150 200	154 315	158 450	
Total des crédits pour paiements ^{(2) (3)}	114 740	124 600	136 500	127 700	126 000	132 400	138 400	143 100	Moyenne
Crédits pour paiements en pourcentage du RNB	1,09	1,15	1,23	1,12	1,08	1,11	1,14	1,15	1,14
Marge disponible (%)	0,15	0,09	0,01	0,12	0,16	0,13	0,10	0,09	0,10
Plafond des ressources propres en pourcentage du RNB	1,24	1,24	1,24	1,24	1,24	1,24	1,24	1,24	1,24
<p>⁽¹⁾ Les dépenses 2006 dans le cadre des perspectives financières actuelles ont été ventilées selon la nouvelle nomenclature proposée à des fins de référence et pour faciliter les comparaisons. Les dépenses des rubriques 3 et 4 comprennent les montants correspondant à l'instrument de solidarité (961 millions d'euros à prix 2004) et au FED (estimés à 3 milliards d'euros), respectivement.</p> <p>⁽²⁾ Incluant les dépenses pour l'instrument de solidarité (961 millions d'euros à prix 2004) à partir de 2006. Cependant, les paiements correspondants sont uniquement calculés à partir de 2007.</p> <p>⁽³⁾ L'intégration du FED dans le budget de l'Union européenne devrait prendre effet en 2008. Les engagements pour 2006 et 2007 sont inclus à des fins de comparaison uniquement. Les paiements pour engagements avant 2008 ne sont pas pris en compte dans les montants des paiements.</p> <p>⁽⁴⁾ Incluant les dépenses administratives des institutions autres que la Commission, les retraites et les Écoles européennes. Les dépenses administratives de la Commission sont intégrées dans les quatre premières rubriques de dépenses.</p> <p>⁽⁵⁾ Montants prévus dans la position commune de l'Union européenne en vue de la conférence d'adhésion avec la Bulgarie.</p>									

Liens utiles:

[Budget \(http://europa.eu.int/pol/financ/index_fr.htm\)](http://europa.eu.int/pol/financ/index_fr.htm)

[Documents pour en savoir plus](http://europa.eu.int/comm/budget/furtherinfo/index_en.htm#framework)

[\(http://europa.eu.int/comm/budget/furtherinfo/index_en.htm#framework\)](http://europa.eu.int/comm/budget/furtherinfo/index_en.htm#framework)



Droit communautaire

Au sens étroit du terme, le droit communautaire est constitué par les traités constitutifs (droit primaire) ainsi que par les règles contenues dans les actes pris par les institutions communautaires en application de ces traités (droit dérivé).

Au sens large, le droit communautaire englobe l'ensemble des règles de droit applicables dans l'ordre juridique communautaire. Il s'agit donc également des principes généraux du droit, de la jurisprudence de la Cour, du droit découlant des relations extérieures des Communautés ou encore du droit complémentaire découlant des actes conventionnels conclus entre les Etats membres pour l'application des traités.

Par ailleurs, ces règles de droit constituent une partie de ce qui l'on nomme l'acquis communautaire.

Ouvert le 1er novembre, le nouveau site EUR-Lex a fusionné les deux services publics d'accès au droit de l'Union européenne, EUR-Lex et CELEX. Se caractérisant par une gratuité totale, il assure l'accès au vaste fonds documentaire existant sur l'ordre juridique communautaire: éditions quotidiennes et collection historique du Journal officiel, textes consolidés de la législation, jurisprudence de la Cour de justice, documents publics de la Commission, etc.

Dans le contexte de l'élargissement, une attention particulière a été accordée aux documents dans les nouvelles langues officielles de l'Union. Une édition spéciale du Journal officiel a ainsi été réalisée, avec pour contenu le droit dérivé en vigueur au 1er mai 2004, dans ces nouvelles langues.

Liens utiles:

[EUR-Lex](http://europa.eu.int/eur-lex/fr/index.html) (<http://europa.eu.int/eur-lex/fr/index.html>)

[Acquis communautaire dans les nouvelles langues](http://europa.eu.int/eur-lex/fr/accession.html)

(<http://europa.eu.int/eur-lex/fr/accession.html>)



Institutions et organes

L'Union européenne n'est pas une fédération à l'instar des États-Unis. Elle n'est pas non plus une organisation de coopération entre gouvernements à l'instar des Nations unies. En réalité, elle est unique. Les pays qui la forment (ses "États membres") exercent leur souveraineté en commun pour acquérir sur la scène mondiale une puissance et une influence qu'aucun d'entre eux ne saurait posséder seul.

Le partage de la souveraineté signifie, dans la pratique, que les États membres délèguent une partie de leurs pouvoirs de décision aux institutions communes qu'ils ont mises en place, de sorte que les décisions sur certains thèmes d'intérêt commun peuvent être arrêtées par un processus démocratique au niveau européen.



José Manuel Barroso
Président de la Commission européenne



Josep Borrell Fontelles
Président du Parlement européen

Parallèlement à l'établissement et à la signature d'un traité constitutionnel (voir chapitre I), la vie des institutions de l'Union européenne a été principalement marquée en 2004 par l'élection d'un nouveau Parlement européen et l'entrée en fonction d'une nouvelle Commission.

La sixième élection du Parlement européen au suffrage universel direct s'est déroulée du 10 au 13 juin sur l'ensemble du territoire de l'Union élargie, avec un taux de participation globale de 44,6 %. Du fait de l'élargissement, le Parlement nouvellement élu compte 732 députés, dont 30 % de femmes. Le parti populaire européen (PPE) est resté le plus grand groupe politique devant le parti socialiste européen (PSE), tandis que les groupes des Verts, des libéraux et de la gauche unitaire européenne ont enregistré des gains significatifs. Lors de sa session constitutive, en juillet, le Parlement a élu M. Borrell Fontelles, membre espagnol du PSE, à sa présidence, pour une durée de deux ans et demi.

Pour sa part, la composition de la Commission a connu des changements successifs, mais de nature différente, en deux étapes.

Dans un premier temps, à la suite de l'entrée en vigueur du traité d'adhésion le 1^{er} mai, la Commission, présidée par M. Prodi depuis 1999, s'est élargie de vingt à trente membres, avec l'adjonction d'un commissaire par nouvel État membre.



Dans un second temps, dans la perspective de l'achèvement du mandat de la Commission Prodi au 31 octobre, le Conseil a désigné en juin M. Barroso, Premier ministre portugais, comme président de la future Commission. Ce choix de personnalité a été approuvé par le nouveau Parlement européen en juillet. Une liste de vingt-cinq personnes a ensuite été constituée, pour faire partie de cette nouvelle Commission, par le Conseil en commun accord avec le président désigné conformément aux propositions faites par chaque État membre. En raison de difficultés rencontrées par quelques-unes des personnalités ainsi pressenties au cours de leur audition par le Parlement européen, en octobre, M. Barroso a conclu que cette liste initiale devait être modifiée avant d'être soumise au vote du Parlement. Le 18 novembre, ce dernier a approuvé la composition de la nouvelle Commission. Celle-ci a ensuite été nommée par le Conseil et est entrée en fonction le 22 novembre.

Le 1^{er} mai, le nouveau statut des fonctionnaires et autres agents des Communautés européennes est entré en vigueur.

Liens utiles:

[Europa - Le portail de l'Union européenne \(http://europa.eu.int/index_fr.htm\)](http://europa.eu.int/index_fr.htm)



Transparence, relations avec le public, information et communication

La notion de transparence est souvent utilisée dans le langage communautaire pour désigner la clarté de fonctionnement des institutions communautaires. Elle est liée aux demandes variées concernant un accès plus large, pour le citoyen, à l'information et aux documents de l'Union européenne, une participation accrue à la prise de décision ainsi qu'une meilleure lisibilité des textes (simplification des traités, consolidation et meilleure qualité rédactionnelle des textes législatifs).

La Commission considère que la stratégie d'information et de communication définie en 2002 doit s'adapter à de nouveaux défis, notamment à sa première année d'application dans une Europe élargie. Il convient de mobiliser la curiosité des citoyens par un message ancré dans les valeurs communes, mais dont le contenu soit suffisamment concret pour que les citoyens puissent l'appréhender. À cet effet, la Commission propose d'actualiser les stratégies définies pour les différents thèmes d'information prioritaires précédemment identifiés (élargissement; avenir de l'Union; espace de liberté, de sécurité et de justice; euro; rôle de l'Europe dans le monde).

Dans cette perspective, la stratégie développée afin de préparer le passage à l'euro dans les nouveaux États membres et de renforcer le soutien des citoyens envers l'euro et l'Union économique et monétaire (UEM) en général prévoit les principaux éléments suivants: des partenariats avec les États membres, les entreprises et la société civile; des programmes de jumelage entre les anciens et les nouveaux États membres; un travail de réseau avec les relais d'information.

En outre, la Commission a lancé les travaux préparatoires à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de communication davantage axée sur l'écoute du citoyen.

Au niveau opérationnel, la Commission a modernisé ses différents instruments de communication, et notamment: le serveur Europa — l'Union européenne en ligne (<http://europa.eu.int> — en moyenne quelque 5 millions de documents consultés par jour); les relais de proximité d'information européenne pour les citoyens (Europe Direct); les partenariats sur les actions d'information avec les États membres.



En outre, elle a répondu à quelque 80 000 questions de citoyens sur l'Union européenne via la ligne Europe Direct, ce qui équivaut à une augmentation de 60 % par rapport à 2003. Elle a par ailleurs mis en place des représentations de la Commission dans les dix nouveaux États membres, ce qui porte le nombre de ces représentations et bureaux régionaux à 33 dans toute l'Union.



Le service d'informations télévisées «Europe by Satellite» (EbS) a transmis par satellite et par l'internet plus de 2 500 heures de matériel d'actualité des institutions communautaires. Depuis le 1er mai, la couverture en direct des principaux événements (environ 60 % du temps d'antenne) se fait dans les vingt langues officielles de l'Union.



Liens utiles:

[Europa - portail de l'Union européenne](http://europa.eu.int/index_fr.htm) (http://europa.eu.int/index_fr.htm)

[Europe Direct](http://europa.eu.int/europedirect/index_fr.htm) (http://europa.eu.int/europedirect/index_fr.htm)

[Europe by Satellite \(Ebs\)](http://europa.eu.int/comm/ebs/index_fr.html) (http://europa.eu.int/comm/ebs/index_fr.html)

[L'Europe près de chez vous](http://europa.eu.int/comm/relays/index_fr.htm) (http://europa.eu.int/comm/relays/index_fr.htm)

[Newsletter Europa](http://europa.eu.int/newsletter/index_fr.htm) (http://europa.eu.int/newsletter/index_fr.htm)